

Compte rendu de la séance du 06 avril 2018

Président :
Véronique PAQUOT

Secrétaire(s) de la séance:
Christophe FRENOT

Présents :
Madame Véronique PAQUOT, Monsieur Christophe FRENOT, Monsieur Jean-Marc GUIZOT, Madame Corinne VALENTIN, Monsieur Ghislain GALLAND, Madame Carole JACQUOT, Monsieur Gaël DUVIC, Monsieur Christophe NOIROT

Excusés :

Absents :
Madame Audrey MOUGENOT, Monsieur Bernard RATEAU, Monsieur Denis SERRIERE

Représentés :

Ordre du jour:

1. Vote des budgets primitifs (commune, lotissement)
2. Vote des taxes (TH, TFB et TFNB)
3. Attributions des subventions communales
4. Informations diverses
5. Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote du budget primitif - lotissement (DE 2018 027)

Madame le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2018 de la Commune de Lachapelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Lachapelle pour l'année 2018 présenté par son Maire,

Le dit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 416 492.06 Euros

En dépenses à la somme de : 416 491.06 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
66	Charges financières	657.00
023	Virement à la section d'investissement	87 197.03
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 392.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	657.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		208 903.03

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	70 000.00
74	Dotations et participations	31 523.47
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 853.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	657.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	45 869.56
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		208 903.03

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	21 532.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 853.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	125 203.03
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		207 588.03

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
010	Stocks	4 133.00
021	Virement de la section de fonctionnement	87 197.03
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	116 259.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		207 589.03

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 06 avril 2018

Vote du budget primitif - lachapelle (DE 2018 028)

Madame le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2018 de la Commune de Lachapelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Lachapelle pour l'année 2018 présenté par son Maire,

Le dit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 643 084.80 Euros

En dépenses à la somme de : 607 421.09 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	115 373.29
012	Charges de personnel, frais assimilés	59 250.00

014	Atténuations de produits	6 165.00
65	Autres charges de gestion courante	76 031.53
66	Charges financières	7 161.75
022	Dépenses imprévues	5 000.00
023	Virement à la section d'investissement	52 978.49
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 829.60
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		323 789.66

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	37 750.00
73	Impôts et taxes	108 241.00
74	Dotations et participations	51 946.00
75	Autres produits de gestion courante	5 800.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	155 716.37
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		359 453.37

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	269 109.66
16	Emprunts et dettes assimilées	14 521.77
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		283 631.43

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	45 351.35
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 897.33
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	34 325.20
165	Dépôts et cautionnements reçus	465.00
021	Virement de la section de fonctionnement	52 978.49
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 829.60
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	144 784.46
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		283 631.43

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 06 avril 2018

Vote du budget primitif - ass lachapelle (DE 2018 029)

Madame le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

ANNULE ET REMPLACE la délibération 2018-26 du 16 mars 2018

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2018 de la Commune de Lachapelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Lachapelle pour l'année 2018 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 35 565.80 Euros

En dépenses à la somme de : 35 450.53 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	14 660.00
014	Atténuations de produits	2 500.00
66	Charges financières	1 504.08
022	Dépenses imprévues	1 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 115.08
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		26 779.16

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	14 100.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 411.17
002	Résultat de fonctionnement reporté	10 383.26

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	26 894.43
---	------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	4 031.20
16	Emprunts et dettes assimilées	2 229.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 411.17
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		8 671.37

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	795.69
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 115.08
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	760.60
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		8 671.37

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 06 avril 2018.

Vote des taxes (DE 2018 030)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 07 voix pour, 00 voix contre et 01 voix abstention, modifie les taux des taxes locales.

Taux applicable en 2018 :

Taux de taxe d'habitation :	14.02 %
Taux de taxe foncière sur le foncier bâti :	20.07 %
Taxe foncière sur le foncier non bâti :	44.86 %

Fait et délibéré à LACHAPELLE le 06 avril 2018

Vente de bois de chauffage (DE 2018 031)

La commune vend du bois de chauffage aux particuliers au tarif de 40,00 euros le stère. La livraison est fixée à 20.00 euros pour 4 stères.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 00 contre et 00 abstention :

APPROUVE les tarifs de ventes et de livraisons.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 06 avril 2018

Attribution des subventions communales (DE 2018 032)

Madame le Maire demande à l'Assemblée de fixer le montant des subventions communales à verser pour 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 08 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

DECIDE d'attribuer et de verser les subventions suivantes :

Clique de RAON L'ETAPE	50.00€
Amicale des Sapeurs-Pompiers THIAVILLE	50.00€
Coopérative école de THIAVILLE	150.00€
Divers	650.00€

Montant total de 900.00€

DONNE pouvoir au Maire pour signer les documents relatifs à ce sujet.

Fait et délibéré à LACHAPELLE le 06 avril 2018